



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation de rentrée scolaire

Question écrite n° 5938

Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les modalités de versement de l'allocation de rentrée scolaire. Cette allocation versée aux familles dès la rentrée scolaire, et dont le montant a été fort heureusement revalorisé cette année, doit leur permettre d'assumer au mieux les dépenses de matériel et d'habillement pour leurs enfants scolarisés. Cependant, il apparaît que, malgré le versement de l'ARS, certains enfants n'ont pas le matériel nécessaire à l'enseignement (cahiers, livres, vêtements de sport...) ou ne peuvent le renouveler au cours de l'année. Il lui demande si elle envisage de prendre des mesures afin que l'ARS soit réellement affectée aux dépenses liées à la vie scolaire et s'il ne peut être prévu un versement de cette allocation sous forme de bons d'achat qui pourraient être attribués aux familles en deux temps (septembre et février par exemple).

Texte de la réponse

L'allocation de rentrée scolaire vise à compenser en partie la charge financière supportée par les familles au moment de la rentrée scolaire. Versée à la fin du mois d'août, elle permet aux familles de mieux faire face aux dépenses d'habillement et d'équipement des enfants traditionnellement importantes à ce moment de l'année. Des enquêtes réalisées par la Caisse nationale des allocations familiales et des associations familiales ont permis de constater que tel est bien l'usage qui est fait de la prestation par la quasi-totalité des familles. Dans ces conditions, le Gouvernement n'envisage pas de modifier les modalités de service de l'allocation de rentrée scolaire ni de vérifier auprès de chaque famille bénéficiaire l'utilisation de l'allocation. La mise en oeuvre d'un contrôle de l'usage des prestations modifierait profondément la philosophie même des prestations familiales dans un sens auquel le Gouvernement n'est pas favorable.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5938

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3900

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 699